



DECLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE

Nous souhaitons faire une déclaration liminaire commune suite au communiqué de presse de la conférence nationale du handicap qui s'est tenue le mercredi 26 avril 2023.

Nous refusons le vaste programme qui consiste à faire de nous des Accompagnants à la Réussite Educative, c'est-à-dire de fusionner nos missions et celles des AED. Nous avons de véritables métiers dont les compétences doivent être reconnues. Nous ne sommes pas le couteau suisse de l'Education Nationale.

De plus, la grille indiciaire mise à jour après l'augmentation du SMIC fait apparaître les trois premiers échelons à 361 points, puis à 365. Cela ne respecte pas l'engagement des 10 points d'écart auxquels s'est engagé le Ministère. Il est inadmissible qu'au bout de 9 années d'expérience, un AESH expérimenté gagne le même salaire qu'un débutant.

Parce que nous avons une vraie ambition pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, nous continuons à revendiquer :

1 statut de la fonction publique
24h = temps complet à 100%
avec une rémunération dès le début de carrière
équivalent à **100% du SMIC**

Marine SCHNEGG
AESH - Représentante
pour la CGT

Chrystèle GIN
AESH - Représentante
pour la FNEC FP-FO

Estelle FLACHAT
AESH - Représentante
pour la FSU

Andréa WEIMANN
AESH - Représentante
pour l'UNSA